

Communiqué de presse
Riom, le 4 février 2021

La Mission Locale du bassin d'emploi de Riom et les agences d'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes

Pour faciliter l'accès à l'emploi aux jeunes, la Mission Locale de Riom, AKTO et 14 agences d'emploi ont signé des conventions de partenariat le 4 février 2021 destinées à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel. Ces conventions sont la déclinaison locale de l'accord-cadre national signé fin mars 2018 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, le FAF.TT (devenu AKTO) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin d'être au plus près des besoins des jeunes.

ACCOMPAGNER LES JEUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIOM À ACCÉDER À L'EMPLOI

- La Mission Locale intervient sur un territoire composé de 138 communes et de 4 Communautés de Communes et une communauté d'agglomération : Riom Limagne et Volcans, Combrailles Sioule et Morge, Plaine Limagne, Pays de Saint Eloy, Chavanon Combrailles et Volcans, soit 11077 jeunes de 16 à 25 ans révolus, pour une population totale d'environ 136 000 habitants.
- En 2020, 939 jeunes ont été accompagnés par la Mission Locale de Riom, 477 nouveaux contrats de travail ont été signés en 2020 dont 51 % en CDD et 25 % en CDI. 229 parcours de formation pour les jeunes ont été réalisés, dont 169 en apprentissage. Et 345 entreprises ont été contactées.
- Objectifs du partenariat : favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim.
- En combinant missions d'intérim, actions de formation et accompagnement renforcé, la mission locale accompagne les jeunes sortis du système scolaire en construisant avec eux leur parcours vers l'emploi.

DES AIDES CONCRÈTES POUR S'INSÉRER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les solutions apportées par le FASTT permettent de lever les freins périphériques à l'emploi des jeunes : services de location de véhicules, garanties d'accès au logement, solutions de garde d'enfants, solutions budgétaires pour un achat, services de santé.
- Démarche lancée en 2014 par un accord national, renouvelé le 21 mars 2018 et dont la déclinaison opérationnelle est assurée par AKTO.
- L'engagement des agences d'emploi se traduit par un rapprochement facilité entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné, un partage et une identification des prérequis attendus sur les postes de travail à pourvoir, ainsi que par un suivi continu de la mission, avec une potentielle médiation avec le jeune à la fin de celle-ci.

CHIFFRES CLÉS MISSION LOCALE ARRONDISSEMENT DE RIOM

→ 939 jeunes accompagnés en 2020

→ 115 missions d'intérim réalisées en 2020 pour 81 jeunes (25,7 % des entrées en situation d'emploi)

→ 32 agences d'emploi associées

CHIFFRES CLÉS EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

→ Plus de 107 050 salariés intérimaires en équivalent temps plein, soit 13,8 % de l'emploi intérimaire en France

→ 1451 agences d'emploi sur le territoire

→ L'évolution de l'emploi intérimaire est de -12,6 % en novembre 2020 par rapport à novembre 2019.

« Instrument de la flexisécurité, le travail temporaire est un creuset d'innovation sociale. Il constitue un vrai tremplin professionnel pour les jeunes les moins qualifiés. Notre rôle consiste à mobiliser les agences d'emploi pour aider les jeunes à gagner en qualifications et compétences pour, à terme, accéder plus facilement à un emploi durable », déclare **Philippe GIRAUD**, Président régional de Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes.

« La signature de cette convention marque le renforcement des liens avec les agences d'emploi en faveur de la jeunesse de notre territoire. C'est permettre aux jeunes de s'intégrer dans la nouvelle donne de l'emploi, surtout dans cette période de crise sanitaire. C'est également la possibilité de travailler sur trois axes, en total partenariat avec les agences :

1. Ouvrir l'esprit des jeunes sur des emplois qui ne sont pas ceux de leur projet initial
2. Lutter contre le premier frein qu'est la mobilité.
3. Travailler les codes de l'entreprise dans le cadre de missions courtes

Nous fonctionnons sur les mêmes champs. La complémentarité de nos missions s'inscrit dans la satisfaction des entreprises et la satisfaction des jeunes salariés, la sécurisation de leurs parcours, l'augmentation de leurs compétences.» explique **Philippe GAILLARD**, Président de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes du bassin d'emploi de Riom, Maire de Chambaron sur Morge.

Les 14 agences signataires : ABALONE, ACTYVA, ACTO, ADECCO, ADEQUAT, AXXIS, CRIT, MANPOWER, OPTINERIS, RANDSTAD, RANDSTAD INHOUSE, RAS, TEMPORIS, TOMA.

Contacts presse

Godefroy Daubin
06.67.98.27.32
godefroy.daubin@plead.fr

Juliette Prost
06.72.47.53.28
juliette.prost@plead.fr

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 29 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu - @Prismemploi

À propos d'AKTO

AKTO, qui agit au nom et pour le compte de l'OPCO des services à forte intensité de main d'œuvre, est l'organisme référent en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Il accompagne les agences d'emploi (8 650 en France), les salariés du secteur de l'intérim (780 000 ETP), et les publics éloignés de l'emploi dans leurs projets et répond au plus près de leurs besoins et en écho avec le tissu économique des territoires. AKTO joue également un rôle de pivot entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant l'émergence de projets collectifs et permettant au travail temporaire de dynamiser et de renforcer son impact en faveur de l'emploi.

À propos du FASTT

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 900 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions.

À propos de la Mission Locale Riom

La mission locale assure un service auprès des jeunes de 16 à 25 ans. Chacun d'eux bénéficie d'un suivi personnalisé dans ses démarches d'emploi, de formation ainsi que l'accès au logement, à la mobilité ou à la santé. Est repéré tout ce qui pourrait interférer ou gêner leur projet d'insertion professionnelle, pour aider le jeune à lever ses freins.

La mission locale a vocation à expérimenter et à innover dans le champ de la jeunesse pour construire des réponses adaptées. Ainsi ce sont des créations, développements et animations des réseaux de partenaires, en particulier de proximité, qui priment.

